



SONDAGE "Périscolaire" A rendre avant le 24 AVRIL 2015

Par ce questionnaire, la municipalité souhaite recueillir l'avis des familles ayant un (ou plusieurs) enfant(s) inscrit(s) au périscolaire ou susceptible(s) de l'utiliser l'année prochaine.
(à imprimer en plusieurs exemplaires si vous avez des situations différentes pour chaque enfant).

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Nombre d'enfants à charge : _____

Prénom : _____ âge : _____ classe : _____ école : _____

Prénom : _____ âge : _____ classe : _____ école : _____

Prénom : _____ âge : _____ classe : _____ école : _____

Prénom : _____ âge : _____ classe : _____ école : _____

Pour l'année scolaire 2014 -2015

A quel moment de la journée utilisez-vous le périscolaire? (plusieurs réponses possibles)

Le matin

Le midi

Le soir

Quel est le tarif : (annuel ou au ticket ?) : 590p au ticket _____

A quelle fréquence (par semaine) : 1 jour 2 jours 3 jours 4 jours 5 jours
occasionnellement _____

A quelle heure déposez-vous vos enfants à l'école le matin : _____

A quelle heure récupérez-vous vos enfants à l'école le soir : _____

Utilisez-vous le service du transport scolaire ?

Le matin

Le soir

Les deux

non

Pour l'année scolaire 2015 -2016

A quel moment de la journée utiliserez-vous le périscolaire? (plusieurs réponses possibles)

Le matin

Le midi

Le soir

A quelle fréquence (par semaine) : 1 jour 2 jours 3 jours 4 jours 5 jours
occasionnellement _____

Sachant que le périscolaire de Rive de Gier est payant et que l'école débute à 8h35 et se termine à 15h45. Ensuite, le temps Peillon et le périscolaire payant également prend la relève :

A quelle heure déposerez-vous vos enfants à l'école le matin : _____

A quelle heure récupérez-vous vos enfants à l'école le soir : _____

Utiliserez-vous le service du transport scolaire ?

Le matin

Le soir

Les deux

non

Pour l'année prochaine, la municipalité souhaite savoir s'il est possible de mettre en place un périscolaire au château du Mollard les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 18h00. Afin de connaître tous vos impératifs et savoir si vous êtes intéressés pour la mise en place de cette structure, je vous prie de bien vouloir indiquer votre choix sur les différentes possibilités listées ci-dessous. Vous pourrez également créer votre propre hypothèse

Hypothèse n°1

Pas de transport scolaire le matin
Pas de périscolaire
Coût = 0€

Hypothèse n°5

Pas de transport scolaire
Périscolaire le soir
Choix du périscolaire à Rive de Gier
Remboursement de la commune de 30 %
Coût = 600 € - 30 % = 420 € environ

Hypothèse n°2

Transport scolaire le matin
Transport scolaire le soir à 15h45
Pas de périscolaire ni temps Peillon
Coût = 105 € environ

Hypothèse n°6

Pas de transport scolaire
Périscolaire le soir à Châteauneuf **
(si transport pris en charge par St Etienne Métropole ou la commune)
Coût = 400 € + 105 € = 505 €

Hypothèse n°3

Transport scolaire
Périscolaire le soir à Rive de Gier
600 € - 30 % = 420 € environ
Coût = 420 € + 105 € = 525 €

Hypothèse n°7

Transport scolaire
Périscolaire le soir à Châteauneuf **
(si transport pris en charge par commune)
Coût = 105 € + 400 € + 105 € = 610 €

Hypothèse n°4

Périscolaire le matin et le soir
Choix du périscolaire à Rive de Gier
Remboursement de la commune de 30 %
Coût = 600 € - 30 % = 420 € environ

Hypothèse n°8

Périscolaire le matin à Rive de Gier
Périscolaire le soir à Châteauneuf **
(si transport pris en charge par commune)
Coût = 600 € + 400 € + 105 € = 1 105 €

** Merci d'indiquer si vous souhaitez un autre endroit que le château du Mollard (ex : le stade)

Votre hypothèse :

Attention :

- Ces montants sont d'ordre approximatif ou sont des tarifs 2014-2015 susceptibles d'être modifiés
- La commune de Rive de Gier a toujours la possibilité de mettre en place un périscolaire pendant le temps de midi, ce qui modifie considérablement les hypothèses.
- Si la commune met en place le périscolaire, il est très important que cette décision soit prise avec votre accord et votre engagement pour l'inscription de vos enfants.
- La subvention de 30 % pour le périscolaire de Rive de Gier n'existera que si Châteauneuf n'ouvre pas de périscolaire

Remarques/ idées éventuelles :
